



Prime d'objectif Mensuel et Mois tronqué

Par **Woopie**, le **12/03/2011** à **15:53**

Bonjour,

J'ai travaillé à temps partiel en tant que vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter qui dépend de la Convention collective des Maisons à succursales de vente au détail d'Habillemeⁿt n° 3065, j'ai commencé le 19 novembre 2010.

Bénéficiant d'une "Prime d'Objectif Mensuel" ai-je le droit d'y prétendre pour le mois de novembre 2010 étant donné que j'ai commencé le 19?

Si oui, doit elle être versée au prorata des heures effectuées? ou a partir de ma date d'entrée dans l'entreprise? ou dans sa totalité (comme si j'avais travaillé au 35H et que j'avais commencé le 1er du mois de novembre) ?

merci d'avance...

Par **P.M.**, le **12/03/2011** à **17:39**

Bonjour,

Sans connaître déjà les modalités de calcul de la prime et des objectifs, il me paraît difficile de vous répondre...